Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_96-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 20
Contre : /
Abstention : 7

N° de la délibération
2026-96

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-96 Instauration du versement mobilité

Rapporteur : Dominique COGEN / Technicienne référente : Maurine CUEFF

Par délibération en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a approuvé le renouvellement du comité des partenaires « mobilité » de Poher Communauté, conformément à l'article 15 de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Ce comité des partenaires doit être saisi par l'AOM avant toute instauration ou évolution du taux de versement destiné au financement des services de mobilité (Versement Mobilité).

Après avis favorable du Comité des partenaires réuni le 3 juin 2026, Poher Communauté souhaite instaurer le Versement Mobilité à un taux de 0.55% de la masse salariale des entreprises concernées.

Pour rappel, le Versement Mobilité peut être instauré par les Autorités Organisatrices de Mobilités dotées d'un service de transport public régulier. Il s'agit d'une taxe versée par les employeurs des secteurs public et privé, recouvrée par l'URSSAF ou la MSA pour les établissements d'au moins 11 salariés.

La loi permet au Versement Mobilité de financer "tout investissement et fonctionnement relevant des compétences de l'AOM" : transports collectifs, mobilités actives, partagées, solidaires, infrastructures associées, etc. Ce versement mobilité permettra notamment de maintenir et pérenniser les services de mobilité déjà existants sur le territoire, qui sont conséquents :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_96-DE

- ## Hep Le Bus : transport urbain gratuit et à la demande

Plus de 27 500 voyageurs en 2025, hors navettes spécifiques mises en place lors des festivals appelé « Hep Le Bus Festivals », pus de 9 200 festivaliers transportés…

- ## TaxiCom : transport à la demande

Il permet une prise en charge au domicile de l'usager pour 2€ par trajet, et un transport vers la destination de son choix au sein du territoire communautaire, ainsi que vers le pôle administratif et médical de Maël-Carhaix ainsi que 6 EHPAD situés à l'extérieur du périmètre intercommunal. Plus de 3 100 voyageurs ont utilisé ce service en 2025.

- ## « Poher Plage » :

Dispositif gratuit, ouvert à tous et sans inscription préalable, de sorties vers les plages bretonnes organisées à un rythme hebdomadaire, chaque mercredi des mois de juillet et août. En 2025, ce sont 1 361 habitants de Poher Communauté ou alentours qui ont pu profiter de ce service.

- ## Aide à l'achat d'un VAE

Dispositif d'aide à l'achat de vélo électrique pour les habitants du territoire. Cette aide correspond à 20% du montant d'achat du vélo, dans la limite de 200€ par bénéficiaire. En 2025, 45 dossiers ont été déposés et ont pu bénéficier de la subvention de Poher communauté

- ## VéliPoher

Lancé en avril 2024 par Poher Communauté en partenariat avec Wimoov, VéliPoher est un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (location de 3 mois, renouvelable une fois).

Dotée de 31 vélos (VAE classiques, pliants, rallongés et biporteurs), la flotte est accessible aux habitants majeurs des 11 communes du territoire, pour un tarif mensuel compris entre 30 et 40 €.

Pensé pour favoriser les déplacements du quotidien (travail, études, courses), le dispositif propose des conditions d'accès simplifiées et une tarification attractive, afin d'encourager une mobilité durable et inclusive.

En 2025, ce sont ainsi 58 personnes qui ont bénéficié du dispositif. La majorité des déplacements réalisés concernaient les trajets domicile-travail.

- ## Transport scolaire

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité, Poher Communauté est compétente pour l'organisation des services de transport scolaire. Par délégation de la Région Bretagne, c'est donc Poher communauté qui gère les inscriptions au transport scolaire des élèves qui résident et fréquentent un établissement scolaire sur le territoire de la communauté de communes.

Pour l'année scolaire 2025-2026, ce sont au total 416 élèves qui se sont inscris auprès de nos services, répartis sur 19 lignes scolaires, dont deux gérées en régies par le service communautaire.

- ## Kreizi Karr

Nouveau service de mobilité mettant à disposition du public des véhicules électriques pour les besoins de déplacements partout en Bretagne, que ce soit pour les courses, les rendez-vous médicaux, visites chez des proches, sorties culturelles et sportives, etc.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_96-DE

Il est possible de louer une citadine, un scooter, un vélo ou encore un véli de type voiturette pour quelques heures ou à la journée.

Deux stations d'autopartage Kreizi Karr ont été inaugurées en 2025 sur le territoire de Poher Communauté. Deux autres stations devront voir le jour courant 2026.

Ce dispositif 100 % rural et 100 % durable a été conçu par l'association Wimoov, dans le cadre de Terr'moov, en partenariat avec les communes et Poher Communauté qui finance les bornes de recharge.

D'autres démarches sont suivies ou co-portées par la Communauté de communes en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), dans le cadre du syndicat régionale « Bretagne Mobilités » dont Poher communauté est membre, ou avec le Pays COB : Démarche autostop organisé, Guide de solutions des déplacements, élaboration d'une Stratégie des Mobilités...

Toutes ces opérations coûtent cher à la collectivité, dont le budget annexe dédié au transport et aux mobilités s'équilibre autour de 930 000 €. Ce budget transport a perçu en 2025 une subvention du budget principal d'un montant de 434 000 €.
Le versement Mobilité viendra donc consolider les recettes de ce budget, et par là même pérenniser les actions menées et permettre d'envisager sereinement le déploiement de nouvelles actions qui seraient identifiées en faveur de la mobilité des a=habitants du territoire.

Avec un taux à 0.55%, l'URSSAF a estimé des recettes pouvant aller de 335 692 € à 580 704 € et indique une possibilité d'instauration de cette taxe au 1er septembre 2026 si le Conseil Communautaire délibère favorablement avant le 1er juillet 2026.

Vu l'avis du bureau communautaire du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 20 voix pour et 7 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Isabelle BOULZENNEC, Sophie LEVENEZ, Patrick URIEN, Cédric LE MOROUX, Aurore GINOUVES)

- **Approuvent l'instauration du Versement Mobilité à compter du 1er septembre 2026 à hauteur de 0.55% de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés**
- **Autorisent le Président ou son représentant à signer tout document y afférent**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_96-DE